

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
DIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
(2012-2013)  
LE 14 MAI 2013**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 34, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de Madame Jacinthe Massé, directrice de l'école Saint-Isidore-Langevin, de Madame Ali Dostie, journaliste au journal Le Roussillon Express et de Madame Sophie Paquette, représentante de l'Association des professeurs de Lignery.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 MAI 2013 À 19 H 34 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)  
Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Solange Couture Dubé (14)  
Margot Pagé (17)  
Diane Soucy (4)  
Suzanne Tremblay (6)  
Chantal Veilleux (9)  
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Éric Allard (10)  
Guy-Paul Beauchemin (22)  
Jean-Pierre Bélair (23)  
Stéphane Bessette (1)  
Claude Deschênes (13)  
André Dugas (11)  
Marcel Gélinas (3)  
Luc-Pierre Laferrrière (19)  
Alain Lemieux (21)  
Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

**Les commissaires représentants du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire  
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
Louise Beaupré, directrice générale adjointe  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint

M<sup>e</sup> Mélanie Chaussé, directrice par intérim du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M<sup>me</sup> Germain Brière, directrice du Service des ressources financières

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines  
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

#### **ÉTAIENT ABSENTES**

M<sup>mes</sup> Linda Crevier (15), Josyane Desjardins (16), Suzanne Gaudette (8),  
Françoise Théoret (5)

#### **03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.C.-3560-05-13**

#### **04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

#### **05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

#### **06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013

06.02 Découpage des circonscriptions électorales - Adoption

06.03 Plan quinquennal des immobilisations (PQI) 2013-2018

06.03.01 Révision des bassins géographiques des écoles primaires de Candiac et de Châteauguay

06.04 Complexe sportif – Protocole d'entente avec la Ville de La Prairie

06.05 Dénonciation des compressions budgétaires

06.06 Résolution d'intention de désaffiliation à la Fédération des commissions scolaires

06.07 Augmentation des frais d'encadrement du midi au secondaire

06.08 Loi 56 – Déclaration d'intention commune CSDGS

06.09 Comités statutaires du conseil des commissaires

06.09.01 Mandats 2013-2014

06.09.02 Nomination des représentants commissaires aux comités statutaires du conseil des commissaires

06.10 Conseil d'établissement 2013-2014 – Composition

06.10.01 École des Cheminots

06.10.02 École Louis-Cyr

06.11 Centre d'éducation des adultes du Goéland (CEAG) – Modification d'une représentante des entreprises au sein du conseil d'établissement pour le Carrefour jeunesse-emploi de La Prairie

06.12 Fonctionnement du conseil des commissaires

06.12.01 Participation à distance à une séance ordinaire du conseil des commissaires

06.12.02 Compensation territoriale des membres du conseil des commissaires (**Modification**)

06.12.03 Rémunération des membres du conseil des commissaires – Jetons de présence

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

07.01 Sport-études – École Louis-Philippe-Paré / Soccer

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

14.01 Coups de cœur

**15.00 COMITÉ DE PARENTS**

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

16.01 Question de parents à Madame Margot Pagé, commissaire  
**(Ajout)**

16.02 Tournoi de golf de la commission scolaire – Information de Monsieur Claude Deschênes, commissaire **(Ajout)**

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

18.01 Activités et événements

18.02 Calendrier des activités protocolaires 2013-2014

18.03 Calendrier des jours chômés et payés

18.04 Lettre – CLD Roussillon

18.05 Lettres – Présidence – École des Cheminots et réponse de la directrice générale

18.06 Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 10 mai 2013 **(Ajout)**

18.07 Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 28 mars 2013 **(Ajout)**

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**Période de questions du public**

**Accès à la voie réservée sur le pont Champlain.**

En suivi.

**Madame Céline Lévesque pour son fils.**

En suivi.

**1. Monsieur Alain Lemieux, commissaire : école des Moussaillons**

En suivi.

**2. Comité de révision – Suivi**

En suivi.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.C.-3561-05-13

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale par intérim soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3562-05-13

**06.02 DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES - ADOPTION**

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier et précise que le Directeur général des élections a pris connaissance du projet de division du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et que le projet tel que présenté aux commissaires est celui qui sera soumis à la procédure de consultation publique.

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES) fixe le nombre de circonscriptions électorales selon le nombre d'électeurs de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en février 2013 on dénombrait 132 925 électeurs inscrits sur la liste électorale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la LES, la ministre peut autoriser une commission scolaire à établir de une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à l'article 6 lorsqu'elle estime cela justifié;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-2875-12-09 qui demande une dérogation pour obtenir une circonscription électorale scolaire supplémentaire;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-3438-10-12 qui confirmait à nouveau la demande de dérogation afin d'obtenir une circonscription électorale scolaire supplémentaire;

CONSIDÉRANT que cette dérogation augmenterait à 11 le nombre de circonscriptions et ainsi permettrait à la commission scolaire d'avoir une représentation plus équitable et plus adéquate des électeurs entre la partie rurale et la partie urbaine de son territoire;

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection scolaire générale le 2 novembre 2014;

- CONSIDÉRANT la résolution C.C.-3526-03-13 qui concerne la demande formulée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la commission scolaire à établir une circonscription de plus que le nombre prévu à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- CONSIDÉRANT le projet de division du territoire de la commission scolaire en 11 circonscriptions électorales;
- CONSIDÉRANT la description des limites des circonscriptions électorales proposées, telle que déposée sous la cote 06.02b – Annexe 1;
- CONSIDÉRANT les cartes des circonscriptions électorales, telles que déposées sous la cote 06.02b – Annexe 2;
- CONSIDÉRANT que le projet doit être soumis à une consultation publique, conformément à la *Loi sur les élections scolaires*;
- CONSIDÉRANT la réponse favorable de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à notre demande d'autoriser la commission scolaire à établir une circonscription de plus que le nombre prévu à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* (lettre reçue le lundi 13 mai 2013);
- CONSIDÉRANT la mise à jour de la description des limites des circonscriptions proposées, telle que déposée sous la cote 06.02c.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le projet de division du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries en 11 circonscriptions électorales soit adopté selon la proposition modifiée et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (chapitre E-2.3).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **06.03 PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS (PQI) 2013-2018**

C.C.-3563-05-13

#### **06.03a DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND (ÉDIFICE SAINT-VIATEUR)**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT le nouveau plan quinquennal des immobilisations 2013-2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de janvier 2013;
- CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans la municipalité de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire, du primaire et des groupes EHDAA du secteur sud.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour l'ajout de deux (2) locaux du préscolaire, quatre (4) locaux du primaire et d'un (1) gymnase double à l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (Édifice Saint-Viateur) à Saint-Rémi.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3564-05-13

**06.03b DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DAIGNEAU**  
Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nouveau plan quinquennal des immobilisations 2013-2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de janvier 2013;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires dans les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire, du primaire et des groupes EHDAA du secteur sud.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour l'ajout de quatre (4) locaux du primaire, d'une (1) bibliothèque et d'un (1) gymnase simple à l'école Daigneau à Napierville.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3565-05-13

**06.03c DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR L'AJOUT D'ESPACES POUR LES ÉCOLES GABRIELLE-ROY, NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH, SAINT-ÉDOUARD**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nouveau plan quinquennal des immobilisations 2013-2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter ces écoles d'installations adéquates.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Veilleux, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour doter l'école Gabrielle-Roy d'un bloc sportif adéquat et pour aménager divers locaux;

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour doter l'Édifice Notre-Dame d'un (1) gymnase et pour aménager trois (3) classes dans le local polyvalent servant actuellement à l'éducation physique;

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour doter l'école Saint-Édouard d'un (1) bloc sportif adéquat, d'un (1) service de garde et pour aménager divers locaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3566-05-13

**06.03d DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX À L'ÉDIFICE DU 6, RUE D'ABBOTSFORD À CHÂTEAUGUAY POUR LE SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nouveau plan quinquennal des immobilisations 2013-2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique de la commission scolaire et l'orientation au regard du développement de la formation générale des adultes et du Service aux entreprises (SAE);

CONSIDÉRANT la politique d'éducation des adultes et des programmes qui en découlent, notamment, le développement des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et les besoins en francisation, ayant comme effet l'augmentation des

demandes en formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT l'obligation de prévoir des locaux de sciences et d'informatique avec l'entrée en vigueur du renouveau pédagogique;

CONSIDÉRANT l'utilisation maximale des locaux actuels;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle de la formation générale des adultes des secteurs nord et nord-ouest de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour procéder au réaménagement de certains locaux à l'Édifice du 6, rue d'Abbotsford à Châteauguay pour le secteur de la formation générale des adultes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3567-05-13

**06.03e DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'AJOUT DE LOCAUX À L'ÉDIFICE SAINTE-CATHERINE POUR LE SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nouveau plan quinquennal des immobilisations 2013-2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique de la commission scolaire et l'orientation au regard du développement de la formation générale des adultes et du Service aux entreprises (SAE);

CONSIDÉRANT la politique d'éducation des adultes et des programmes qui en découlent, notamment, le développement des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et les besoins en francisation, ayant comme effet l'augmentation des demandes en formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT l'obligation de prévoir des locaux de sciences et d'informatique avec l'entrée en vigueur du renouveau pédagogique;

CONSIDÉRANT l'utilisation maximale des locaux actuels;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle de la formation générale

des adultes des secteurs nord et nord-ouest de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

de réitérer la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour le réaménagement et l'ajout de locaux à l'Édifice Sainte-Catherine à Sainte-Catherine pour le secteur de la formation générale des adultes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3568-05-13

**06.03f DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À CHÂTEAUGUAY**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nouveau plan quinquennal des immobilisations 2013-2018;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (janvier 2013);

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants dans la municipalité de Châteauguay;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de procéder à l'agrandissement de la nouvelle école primaire à Châteauguay incluant un (1) local pour le préscolaire, six (6) locaux pour le primaire, un (1) gymnase simple et des locaux de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3569-05-13

**06.03g DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-PHILIPPE ET SAINT-MATHIEU**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le plan quinquennal des immobilisations 2013-2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (janvier 2013);

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ensemble des écoles de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire du secteur nord;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires déjà amorcés et planifiés dans les municipalités de Saint-Philippe et Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale allant dans le sens d'une construction d'école primaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, que soit accordé à la commission scolaire le financement nécessaire pour la construction d'une école dont la capacité d'accueil correspondrait à au moins deux (2) locaux pour le préscolaire, au moins douze (12) locaux pour le primaire, d'un (1) gymnase simple et des locaux de services.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Michelle Fournier, directrice générale, et Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, répondent à des questions des commissaires.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, répond à des questions des commissaires sur la priorisation des projets auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

C.C.-3570-05-13

#### **06.03.01 RÉVISION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE CANDIAC ET DE CHÂTEAUGUAY**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente l'échéancier de consultation.

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'école Plein-Soleil à Candiac;

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle école primaire à Châteauguay;

CONSIDÉRANT que ces ajouts d'espace seront disponibles pour la rentrée scolaire 2013-2014 à Candiac et pour la rentrée scolaire 2014-2015 à Châteauguay;

CONSIDÉRANT par conséquent, l'obligation de revoir les bassins

géographiques des écoles primaires de Candiac et de Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'obligation qu'a la commission scolaire de consulter les conseils d'établissement des écoles concernées.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

d'adopter le calendrier de consultation tel que déposé sous la cote 06.03.01b.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La directrice générale, Madame Michelle Fournier, apporte une précision concernant le secteur de Candiac.

**C.C.-3571-05-13**

#### **06.04 COMPLEXE SPORTIF – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA PRAIRIE**

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les besoins en infrastructures sportives de la clientèle scolaire de l'école de La Magdeleine, notamment pour le développement des programmes de sport-études, hockey et football;

CONSIDÉRANT que les autres établissements scolaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pourront avoir accès à ces infrastructures;

CONSIDÉRANT que les parties feront une demande de subvention conjointe auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » et, le cas échéant, auprès de tout autre organisme pouvant octroyer de telles subventions;

CONSIDÉRANT qu'une cession de gré à gré d'une parcelle de terrain jouxtant l'école de la Magdeleine au coin des boulevards Saint-José et Taschereau, d'une superficie d'environ 18 500 m<sup>2</sup>, sera convenue notamment aux conditions suivantes :

❖ que le bâtiment, construit sur ledit terrain cédé, ne serve qu'à la réalisation de la mission et que sa vocation principale soit à des fins sportives et éducatives;

❖ que l'échéancier de réalisation pour la construction du terrain de football/soccer synthétique prévoit une utilisation dès septembre 2014;

Le tout conditionnellement à l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il y a lieu d'adopter le protocole d'entente (en pièce 06.04b) entre la

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire,

d'adopter le protocole d'entente tel que déposé sous la cote 06.04b et  
d'autoriser la présidente du conseil des commissaires ainsi que la  
directrice générale à le signer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Michelle Fournier, directrice générale, répond à des  
questions des commissaires.

Madame Chantal Zaccour, commissaire, fait une mention de  
félicitations à Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des  
ressources matérielles, pour son travail sur le protocole d'entente.

**C.C.-3572-05-13**

**06.05 DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES**

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le 12 novembre 2012, dans le cadre du  
budget provincial 2013-2014 que le  
Gouvernement du Québec a annoncé, sur une  
période de trois ans, le retrait d'un montant de  
péréquation aux commissions scolaires aux fins  
de crédit de taxe destiné aux contribuables de  
l'ordre de 200 millions;

CONSIDÉRANT que ces dispositions législatives évitaient que le  
compte de taxe scolaire des contribuables  
n'augmente au même rythme que le rôle  
d'évaluation foncière municipale, qui lui, a subi  
une hausse importante depuis 2006;

CONSIDÉRANT qu'en abolissant le montant de péréquation versé  
à la commission scolaire qui permettait de limiter  
la hausse du compte de taxe scolaire, le  
Gouvernement du Québec oblige la Commission  
scolaire des Grandes-Seigneuries à récupérer un  
montant de 14 millions soit 7 millions en  
2013-2014 et de 3,5 millions les deux années  
subséquentes;

CONSIDÉRANT qu'à l'annonce des paramètres des règles  
budgétaires 2013-2014, le 18 avril dernier, que  
des efforts budgétaires supplémentaires de  
compression devront être effectués par la  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
pour atteindre l'équilibre budgétaire, soit une  
réduction additionnelle prévue de ses dépenses  
de l'ordre de 2 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a rendu impossible, en y  
introduisant une nouvelle notion de « provision  
pour avantages futurs », le recours aux surplus  
accumulés des commissions scolaires pour  
combler les déficits des budgets de  
fonctionnement;

CONSIDÉRANT que depuis 2010-2011, la Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries s'est vue imposer des  
compressions budgétaires par le Gouvernement

du Québec totalisant à ce jour 5,9 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires estime plus que jamais que les commissions scolaires ont déjà largement contribué à l'équilibre budgétaire visé par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires considère que toutes nouvelles compressions budgétaires, présentes ou à venir, auront nécessairement pour effet de compromettre la réussite des élèves, jeunes et adultes, à la suite d'une diminution des services aux élèves;

CONSIDÉRANT que du budget 2012-2013, 87 % des dépenses (195 millions de dollars) sont incompressibles (masse salariale des enseignants et du personnel de soutien, des services complémentaires, services de garde, entretien ménager, transport scolaire, service de la dette et amortissement);

CONSIDÉRANT que 13 % des dépenses, soit 30 millions, sont compressibles et comprennent entre autres les dépenses de fonctionnement des écoles et des centres administratifs;

CONSIDÉRANT que les frais de gestion de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sont parmi les plus bas de la province et qu'ils représentent 4,4 % du budget global de la commission scolaire, ce qui constitue une des meilleures performances pour un réseau public et parapublic.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

de manifester l'indignation et le désaccord des membres du conseil des commissaires et des membres du personnel de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'égard des compressions budgétaires imposées par le Gouvernement du Québec dans le réseau des commissions scolaires;

de rappeler aux citoyennes et citoyens du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries que l'effort supplémentaire exigé des commissions scolaires à l'égard de la taxation scolaire constitue une situation imposée par le gouvernement et non un choix du conseil des commissaires;

de dénoncer les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires, compressions qui s'ajoutent à celles imposées au cours des dernières années;

de transmettre la présente résolution à la première ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Finances, au président du Conseil du Trésor, aux députés provinciaux du territoire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec;

de demander au Gouvernement du Québec d'annuler la mesure de compressions budgétaires imposées pour 2013-2014 au réseau d'éducation public alors qu'il assure le financement d'un système parallèle d'écoles privées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-3573-05-13**

**06.06 RÉSOLUTION D'INTENTION DE DÉSAFFILIATION À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

Les commissaires discutent du projet de résolution. La présidente et la directrice générale répondent à des questions des commissaires.

CONSIDÉRANT le contexte des compressions budgétaires des commissions scolaires subit depuis les trois dernières années;

CONSIDÉRANT le contexte politique par lequel les commissaires doivent justifier, auprès des citoyens, l'effet de la disparition de la péréquation par une augmentation du montant à payer en taxe scolaire;

CONSIDÉRANT le montant appréciable de la cotisation à payer à la Fédération des commissions scolaires du Québec par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT le peu de reconnaissance dans l'opinion publique concernant la charge de travail des commissaires;

CONSIDÉRANT que les conditions d'exercices des commissaires ne sont pas à la hauteur de la charge de travail;

CONSIDÉRANT le salaire dévolu aux commissaires;

CONSIDÉRANT l'évolution du salaire dévolu à la présidence de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fédération des commissions scolaires du Québec prévoit des budgets de dépenses sans égard au contexte qui prévaut;

CONSIDÉRANT qu'un exercice de rationalisation devrait être envisagé à la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de refléter la réalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de demander à l'Assemblée générale de surseoir à la décision visant l'octroi d'une prime de transition à la présidence;

de mandater les délégués de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, lors de l'assemblée générale du 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013, de demander de réduire le montant de la cotisation demandée aux commissions scolaires;

à défaut de discussions en ce sens, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries se verra dans l'obligation de reconsidérer son affiliation à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

de faire parvenir cette résolution à toutes les autres commissions scolaires membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-3574-05-13**

**06.07 AUGMENTATION DES FRAIS D'ENCADREMENT DU MIDI AU SECONDAIRE**

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier et répond aux questions des commissaires.

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au cours des dernières années et celles annoncées pour le budget 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, les réductions budgétaires ont été faites majoritairement dans les dépenses des services administratifs de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'ampleur des compressions nécessaires encore pour 2013-2014 et la panoplie de mesures de réduction et d'augmentation de revenus nécessaires pour équilibrer le prochain budget sans toucher les services essentiels aux élèves;

CONSIDÉRANT que le niveau de contribution des parents pour l'encadrement du midi au secondaire a été établi à quarante-cinq dollars (45 \$) par année et n'a pas évolué depuis 2006;

CONSIDÉRANT que les revenus générés par la facturation actuelle couvrent trente-six pour cent (36 %) de la dépense totale d'encadrement au secondaire;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de trente dollars (30 \$) pour l'année scolaire 2013-2014 amènerait cette contribution des parents à soixante pour cent (60 %) de la dépense totale d'encadrement au secondaire;

CONSIDÉRANT que l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique permet que des conditions financières soient exigées pour la surveillance des élèves à l'heure du midi.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire,

que les frais d'encadrement du midi au niveau secondaire soient augmentés de quarante-cinq dollars (45 \$) à soixante-quinze dollars (75 \$) pour l'année scolaire 2013-2014 et que cette tarification soit ensuite augmentée annuellement sur une période de trois (3) ans jusqu'à concurrence de couvrir cent pour cent (100 %) des frais réels d'encadrement du midi.

Plusieurs questions sont soulevées au sujet du projet de résolution.

Monsieur Éric Allard, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 14 commissaires  
ONT VOTÉ CONTRE : 4 commissaires  
ABSTENTION : 1 commissaire

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

À 20 h 42, Monsieur Jean-Pierre Bélaïr, commissaire, quitte son siège.

## SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES (CSDGS)

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries avec ses partenaires, comité de parents, comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), les différentes accréditations syndicales (enseignants, soutiens, professionnels) et les associations des cadres et des directions d'établissement accompagnés de la Direction générale, ont élaboré une déclaration d'intention visant à nommer une position commune au regard de la violence et de l'intimidation au sein de ses établissements;

CONSIDÉRANT les plans de lutte à l'intimidation reçus de chacun des établissements.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'adopter la déclaration d'intention commune telle que déposée sous la cote 06.08b et que celle-ci soit diffusée sous forme de communiqué et de conférence de presse pour venir en appui à tous les intervenants, parents et élèves de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries afin de prévenir et contrer l'intimidation et la violence en milieu scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 06.09 COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-3576-05-13

#### 06.09.01 MANDATS 2013-2014

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier et les comités.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les **mandats 2013-2014 des trois comités statutaires du conseil des commissaires** soient adoptés selon le document déposé sous la cote 06.09.01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3577-05-13

#### 06.09.02a NOMINATION DES REPRÉSENTANTS COMMISSAIRES AUX COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES - Comité de gouvernance et d'éthique

CONSIDÉRANT les mandats 2013-2014 déposés;

CONSIDÉRANT que la composition des comités fait l'objet d'une révision annuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2013-2014 soient les commissaires suivants :

**Guy-Paul Beauchemin  
Claudine Caron-Lavigueur  
Suzanne Gaudette**

**Margot Pagé  
Suzanne Tremblay**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-3578-05-13**

**06.09.02b NOMINATION DES REPRÉSENTANTS COMMISSAIRES  
AUX COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES - Comité de vérification**

CONSIDÉRANT les mandats 2013-2014 déposés;

CONSIDÉRANT que la composition des comités fait l'objet d'une révision annuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité de vérification pour l'année scolaire 2013-2014 soient les commissaires suivants :

**Jean-Pierre Bélair  
Solange Couture Dubé  
Josyane Desjardins  
André Dugas  
Marcel Gélinas**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-3579-05-13**

**06.09.02c NOMINATION DES REPRÉSENTANTS COMMISSAIRES  
AUX COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES - Comité des ressources humaines**

CONSIDÉRANT les mandats 2013-2014 déposés;

CONSIDÉRANT que la composition des comités fait l'objet d'une révision annuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2013-2014 soient les commissaires suivants :

**Linda Crevier  
Diane Soucy  
Alban Synnott  
Françoise Théoret**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-3580-05-13**

**06.10 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2013-2014 – COMPOSITION  
06.10.01 ÉCOLE DES CHEMINOTS**

Madame Louise Beaupré, directrice générale adjointe, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les articles 42 et 43 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que l'école alternative des Cheminots est une école alternative en cogestion;

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication et de la

participation des parents;

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'école;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition décrite ci-dessous du conseil d'établissement de l'école alternative des Cheminots pour l'année scolaire 2013-2014, à savoir :

- ❖ 6 parents
- ❖ 3 enseignants
- ❖ 1 PNE
- ❖ 1 membre du personnel de soutien
- ❖ 1 membre du personnel du service de garde
- ❖ 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **06.10.02 ÉCOLE LOUIS-CYR**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier et explique les motifs pour lesquels cet établissement demande pour 2013-2014 une diminution du nombre de parents à son conseil d'établissement.

Les commissaires ne sont pas en accord et une autre alternative est suggérée, à savoir :

Le conseil des commissaires, à la séance ordinaire du 10 septembre 2013, pourra procéder à une diminution du nombre de parents pour les établissements où il n'y a pas eu comblement des postes après la tenue de leur assemblée générale, mais pour l'instant on applique le tableau officiel relatif à la composition du conseil d'établissement en vigueur à la commission scolaire.

C.C.-3581-05-13

##### **06.11 CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DU GOÉLAND (CEAG) – MODIFICATION D'UNE REPRÉSENTANTE DES ENTREPRISES AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA PRAIRIE**

CONSIDÉRANT l'article 102, alinéa 5, de la Loi sur l'instruction publique qui stipule « Au moins deux personnes nommées par la commission scolaire et choisies au sein des entreprises de la région qui, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, oeuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre »;

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de choisir et de nommer les représentants des entreprises de la région pour siéger au conseil d'établissement d'un centre (article 2.11 des règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires);

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de choisir et de nommer, après consultation de ces groupes, les représentants des groupes socioéconomiques et des groupes sociocommunautaires pour siéger au conseil d'établissement d'un centre (article 2.10 des règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires);

CONSIDÉRANT que Madame Annie Gagné a quitté ses fonctions au sein du Carrefour jeunesse emploi de La Prairie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Centre d'éducation des adultes du Goéland.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires nomment **Madame Carolane Laprade** du Carrefour jeunesse-emploi de La Prairie, comme représentante des entreprises sur le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes du Goéland, et ce, en remplacement de Madame Annie Gagné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3582-05-13

**06.12 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**06.12.01 PARTICIPATION À DISTANCE À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

qu'un comité se penche sur le règlement, notamment pour définir et préciser les cas et conditions prévus au règlement, afin de remplacer le mot « exceptionnellement ». Le comité sera formé des commissaires suivants :

**Solange Couture Dubé  
André Dugas  
Diane Soucy  
Suzanne Tremblay**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Ces commissaires travailleront à soumettre une proposition à la prochaine séance plénière du 4 juin 2013.

C.C.-3583-05-13

**06.12.02 COMPENSATION TERRITORIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la décision du conseil de reconnaître à chaque commissaire le droit à une compensation territoriale à même la masse salariale;

CONSIDÉRANT la pratique actuelle de paiement

automatique de la compensation territoriale;

CONSIDÉRANT les échanges lors de la séance plénière spéciale tenue le 22 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que la compensation territoriale est basée sur deux principes : éloignement du domicile et présence aux réunions statutaires du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

qu'un changement de pratique dans la rémunération, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, soit mis en place afin que la compensation territoriale incluse dans le salaire de base annuel des commissaires soit remise en fin d'année.

Que celle-ci soit calculée individuellement sur présentation des pièces justificatives prévues à cette fin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3584-05-13

#### **06.12.03 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – JETONS DE PRÉSENCE**

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-2450-01-08 (déposée sous la cote 06.12.03b) adoptée le 29 janvier 2008 par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que cette dite résolution maintenait celle adoptée le 19 octobre 2004 (résolution C.C.-1720-10-04) avec la modification suivante : « à savoir qu'une partie du montant prévu pour les jetons soit transformée en un montant additionnel attribué à chaque commissaire et que les modalités d'attribution des jetons soient les mêmes, c'est-à-dire, que deux absences soient permises et qu'un jeton soit coupé à partir de la troisième absence, et ce, tant pour les séances régulières que pour les séances plénières;

CONSIDÉRANT les échanges relatifs à ce qui est précité lors de la séance plénière spéciale du 22 janvier 2013;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de traiter les deux absences comme étant cumulatives et que l'absence subséquente (3<sup>e</sup>) à l'une ou à l'autre des rencontres, soit considérée pour qu'un jeton soit coupé.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les modalités d'attribution des jetons soient modifiées de la façon suivante, c'est-à-dire, que deux absences permises soient cumulatives et qu'un jeton soit coupé à partir de la troisième absence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, précise que ces modalités prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

À 21 h 32, Monsieur Luc-Pierre Laferrrière, commissaire, quitte son siège.

À la demande d'un commissaire, un retour est fait sur le sujet 06.12.02.

**C.C.-3585-05-13**

**06.12.02a COMPENSATION TERRITORIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les montants relatifs à la compensation territoriale qui sont non utilisés (le résiduel), soient remis à la présidence et que cette nouvelle mesure prenne effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

À 21 h 36, Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, quitte son siège.

**C.C.-3586-05-13**

**HUIS CLOS**

À 21 h 36,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-3587-05-13**

**LEVÉE DU HUIS CLOS**

À 21 h 49,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le huis clos soit levé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À 21 h 49, Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire, quitte son siège.

Monsieur Stéphane Bessette, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	10 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE	:	4 commissaires
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

À 21 h 52, Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, reprend son siège.

C.C.-3588-05-13

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**07.01 SPORT-ÉTUDES – ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ / SOCCER**

Monsieur André Guérard, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la réponse des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qui autorisent l'implantation du programme Sport-études à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré jusqu'au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération de soccer du Québec d'ajouter la discipline soccer à l'offre de service Sport-études de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire,

d'approuver le protocole d'entente avec la Fédération de soccer du Québec pour la discipline soccer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**14.01 COUPS DE CŒUR**

**COUP DE CŒUR DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, COMMISSAIRE**

Pour « LPP en spectacle » : félicitations aux jeunes et aux membres du personnel!

**COUP DE CŒUR DE MADAME CHANTAL ZACCOUR, COMMISSAIRE**

Pour l'organisation du tournoi d'échecs à l'école Saint-Michel-Archange.

Pour le spectacle de chorale donné par des élèves du niveau primaire qui a eu lieu à l'Église la Nativité de la Sainte-Vierge le 27 avril dernier.

Pour la soirée « Reconnaissance » du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) : coup de chapeau au personnel pour l'organisation de la soirée et aux élèves qui ont présenté des numéros lors de la soirée.

**COUP DE CŒUR DE MONSIEUR MARCEL GÉLINAS,  
COMMISSAIRE**

Pour « Secondaire en spectacle » à l'école de la Magdeleine, particulièrement pour la troupe de danse de l'école de la Magdeleine et la performance des autres jeunes provenant d'autres commissions scolaires.

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

**16.01 QUESTION DE PARENTS À MADAME MARGOT PAGÉ,  
COMMISSAIRE**

Les parents sont préoccupés par l'absence de classe TED (trouble envahissant du développement) à l'école Plein-Soleil.

Madame Michelle Fournier, directrice générale, expose que les services requis sont offerts dans les secteurs nord et nord-ouest. Elle ajoute qu'il n'est actuellement pas possible d'ajouter ce type de classes spécialisées à l'école Plein-Soleil et que la réorganisation à venir des bassins à Candiac ne permettra pas non plus d'ajouter ce type de classe.

**16.02 TOURNOI DE GOLF DE LA COMMISSION SCOLAIRE –  
INFORMATION DE MONSIEUR CLAUDE DESCHÊNES,  
COMMISSAIRE**

Monsieur Claude Deschênes, commissaire, rappelle que le tournoi de golf du 27 juin 2013 a pour but d'amasser des fonds pour attribuer des bourses aux élèves de la commission scolaire. Il demande aux commissaires de contribuer à supporter le tournoi de golf, notamment en sollicitant des dons pour le tournoi.

**15.00 COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Richard pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire, souligne que de façon générale les parents sont satisfaits du travail accompli par la commission scolaire.

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

**DEMANDE DE COMMISSAIRES**

Madame Chantal Zaccour, commissaire, demande aux membres du comité exécutif d'aviser la secrétaire générale par intérim de leur absence, le cas échéant.

Monsieur Guy-Paul Beauchemin demande aux commissaires et membres de la direction d'obtenir des photos des différents événements de la commission scolaire en vue de la préparation d'un montage.

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE**

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**18.01 ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

**18.02 CALENDRIER DES ACTIVITÉS PROTOCOLAIRES 2013-2014**

**18.03 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS**

**18.04 LETTRE – CLD ROUSSILLON**

**18.05 LETTRES – PRÉSIDENTE – ÉCOLE DES CHEMINOTS ET  
RÉPONSE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**18.06 LETTRE DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU  
SPORT DU 10 MAI 2013**

**18.07 LETTRE DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU  
SPORT DU 28 MARS 2013**

C.C.-3589-05-13

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 22 h 14,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale par intérim

1310 015  
D:\Textes\Conseil des commissaires (Procès-verbaux et présences)\2012-2013\10. 14 mai 2013 - 1310-015.doc